

12

# DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 83401019.1

51 Int. Cl.<sup>3</sup>: A 41 D 1/04

22 Date de dépôt: 24.05.83

30 Priorité: 26.05.82 FR 8209697

43 Date de publication de la demande:  
30.11.83 Bulletin 83/48

84 Etats contractants désignés:  
AT CH DE IT LI SE

71 Demandeur: Bibollet, Henri  
10, rue des Jardins  
F-74000 Annecy(FR)

72 Inventeur: Bibollet, Henri  
10, rue des Jardins  
F-74000 Annecy(FR)

74 Mandataire: de Beaumont, Michel  
Cabinet Poncet 7, chemin de Tillier  
F-74000 Annecy(FR)

64 Dossard à pochette.

57 Le dossard comprend une partie support d'information attachable par des lanières (7, 11, 10). La partie support d'information comprend une paroi extérieure (1) munie d'une lumière transparente (17) et solidarisée selon trois côtés à une paroi intérieure (2) pour former pochette dans laquelle est introduite une affiche (14) sur laquelle sont imprimés les numéros d'ordre (15). Le paroi extérieure est de dimensions plus importantes que la paroi intérieure pour constituer une surface support d'information (18).

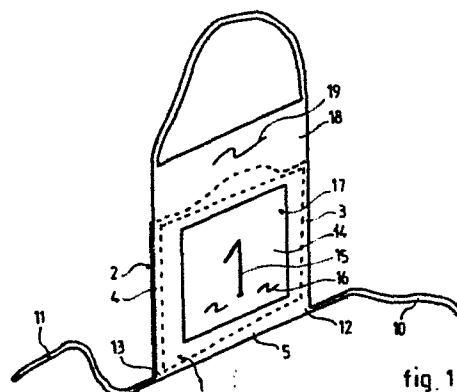


fig. 1

## DOSSARD A POCHETTE

La présente invention concerne les dossards destinés à reproduire un numéro d'ordre, que les concurrents d'une épreuve sportive portent sur leur maillot.

5 Dans leur forme habituelle, les dossards comportent deux pièces d'étoffe de forme sensiblement rectangulaire, sur lesquelles sont imprimés des numéros d'ordre ou autres informations, les pièces d'étoffe étant reliées par des lanières destinées à les attacher sur le maillot de l'utilisateur. Cette constitution rend les  
10 dossards adaptables sans modification à des personnes de tailles différentes.

Les dossards sont le plus souvent utilisés également à des fins publicitaires, par impression, sur les faces numérotées, de divers graphismes publicitaires.

15 Toutefois, la réalisation de tels dispositifs est relativement onéreuse, notamment en ce qui concerne l'impression des numéros d'ordre et des graphismes publicitaires sur les faces utiles. En effet, ces impressions nécessitent des opérations de manutention relativement longues et délicates, notamment par le fait que les nu-  
20 méros sont tous différents et que l'impression ne peut donc pas être effectuée en grande série.

Pour des raisons de solidité mécanique, de tels dossards ne peuvent pas être réalisés en papier, de sorte que l'impression doit être effectuée sur une étoffe, selon des techniques relativement onéreuses. Une impression sur matière plastique conduirait  
25 également à un coût de production élevé peu compatible avec les exigences des utilisateurs.

Dans un domaine différent qui est celui des vêtements, on connaît des blousons ou anoraks qui comportent des pochettes dont  
30 la paroi extérieure est transparente et dans lesquelles peut être insérée une photo comme le décrit le brevet US 3 055133. Mais l'utilisation d'un blouson pour la compétition est impossible car on ne peut pas exiger d'un concurrent qu'il porte un blouson à pochette transparente ; de tels blousons ne peuvent s'adapter sur des concurrents de tailles différentes ; les pochettes réalisables sur le devant  
35 du blousons doivent laisser la place pour la fermeture à glissière ou les boutons, de sorte qu'elles sont trop petites pour rendre visi-

bles les numéros à une distance suffisante. On constate que seul un dossard permet une utilisation souple et adaptée à la compétition, peut être produit à très faible coût, et est suffisamment léger et facile à mettre ou enlever.

5 La présente invention a notamment pour objet d'obvier aux inconvénients des dispositifs connus en proposant un nouveau type de dossards dont le coût de production soit particulièrement bas. Ce faible coût conduit à favoriser l'utilisation des dossards à des fins publicitaires, et les rend éventuellement jetables.

10 En particulier, l'impression des numéros d'ordre peut être effectuée, selon l'invention, sur une affichette en papier protégée des intempéries, ce qui abaisse considérablement le coût. L'affichette est amovible et interchangeable.

Selon un autre objet de l'invention, le dossard peut  
15 être personnalisé à un moindre coût, en rendant possible des impressions très diverses de motifs publicitaires notamment sur les affichettes sans modification des étapes d'impression des numéros d'ordre. On modifie facilement la personnalisation en changeant d'affichette.

Selon un autre objet, l'invention propose un nouveau  
20 type de dossards permettant de faciliter considérablement leur rangement en séquence selon les numéros d'ordre et leur remplacement en cas de perte ou de détérioration, seule l'affichette devant être renumérotée ou remplacée.

L'invention permet d'utiliser des affichettes de gran-  
25 des dimensions, portant des numéros d'ordre assez grands pour être lus à grande distance.

Selon une disposition particulière de l'invention, on privilégie un sens d'introduction des affichettes pour empêcher une introduction erronée et une mauvaise disposition des numéros  
30 d'ordre sur le dossard. Il est en effet indispensable de faciliter la tâche de l'utilisateur en permettant l'introduction du numéro d'ordre dans le dossard pochette par le sportif lui-même, éventuellement par un enfant, en évitant les fausses manoeuvres.

Selon une autre disposition de l'invention, l'affi-  
35 chette est insérée dans une pochette dont la paroi extérieure est de dimensions plus grandes que la paroi intérieure pour déborder au-delà de l'ouverture de la pochette et la recouvrir. Lorsque le dossard est

adapté sur le maillot de l'utilisateur, l'ouverture du dossard est ainsi protégée des intempéries. En outre, on évite les battements dus à l'écoulement de l'air dans l'ouverture du dossard. De plus, la partie débordante de la paroi extérieure peut être utilisée comme  
5 support d'information permanent sur le dossard, la personnalisation s'effectuant par l'impression sur l'affichette en papier.

Selon une autre caractéristique de l'invention, la pochette comprend plusieurs compartiments séparés pour recevoir plusieurs affichettes. On peut ainsi chercher à abaisser le coût de  
10 production des affichettes en papier en augmentant sensiblement les séries de nombres à réaliser.

Selon une autre caractéristique de l'invention, la paroi extérieure de la pochette est réalisée partiellement au moins en une matière transparente, le reste des parois étant réalisé en  
15 une matière non transparente. Cette disposition permet de réaliser un dossard dont une grande partie, en matière non transparente, peut être utilisée comme support d'information. En outre, la fenêtre transparente unique évite les fausses manoeuvres en incitant l'utilisateur à disposer les numéros d'ordre en regard de cette fenêtre, et à placer  
20 l'ouverture de la pochette en position protégée à l'intérieur du dossard.

Selon un autre objet, l'invention évite les déformations, les plis, et augmente la souplesse du dossard. Elle permet de réaliser des dossards dont les ouvertures ne baillent pas, et qui  
25 assurent une bonne étanchéité pour protéger les affichettes.

D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention ressortiront de la description suivante de modes de réalisation particuliers, faite en relation avec les figures jointes parmi lesquelles :

- 30 - la figure 1 représente une vue en perspective d'un dossard de la présente invention dans un premier mode de réalisation, vu de la face extérieure ;
- la figure 2 représente une vue en perspective du dossard de la figure 1 vu du côté intérieur ;
- 35 - la figure 3 représente une vue en plan d'un dossard double selon la présente invention ;
- la figure 4 représente une vue partielle en plan d'un dossard po-

chette selon la présente invention dans un second mode de réalisation ; et

- la figure 5 représente une vue en plan d'un dossard pochette dans un troisième mode de réalisation.

5 Les figures 1 et 2 représentent un premier mode de réalisation dans lequel le dossard comprend une seule pochette munie de lanières pour sa fixation. La pochette comprend une paroi extérieure 1 et une paroi intérieure 2 sensiblement parallèles et solidarisées l'une à l'autre selon les deux côtés latéraux 3 et 4 et selon le côté transversal inférieur 5. Les deux parois 1 et 2 forment pochette, 10 ouverte selon le quatrième côté transversal supérieur 6.

De façon préférée, et comme le représentent les figures, la paroi extérieure 1 est de dimensions supérieures à la paroi intérieure 2 de façon à déborder largement de l'ouverture 6 pour la 15 recouvrir lorsque le dossard est disposé sur l'utilisateur.

Une lanière supérieure 7 est conformée en boucle, et solidarisée à chacun des deux coins supérieurs 8 et 9 de la paroi extérieure 1 ; des lanières d'attache 10 et 11 se raccordent à chacun des coins inférieurs 12 et 13 de la paroi extérieure 1.

20 La paroi intérieure 2 peut être notamment soudée ou collée à la paroi extérieure 1. Comme le représente la figure 2, les lignes de solidarisation des deux parois peuvent définir des côtés non parallèles délimitant la pochette intérieure entre les deux parois ; ainsi la ligne correspondant au côté latéral 3 est oblique, ainsi 25 éventuellement que la ligne correspondant au côté transversal inférieur 5.

Par l'ouverture 6 on insère entre les parois intérieure et extérieure une affichette en papier 14 de dimensions légèrement inférieures à la dimension intérieure de la pochette, et de même forme 30 que celle-ci pour s'adapter dans cette pochette. La conformation asymétrique de la pochette et de l'affichette interdit l'insertion de l'affichette 14 dans une position autre qu'une position prédéterminée désirée.

L'une des faces de l'affichette, destinée à être 35 orientée vers l'extérieur du dossard, comporte les numéros imprimés 15 et éventuellement des motifs publicitaires 16.

La paroi extérieure 1 du dossard comprend une lumière

transparente 17 par laquelle est rendue visible la partie de l'affichette comportant le numéro d'ordre et les motifs publicitaires 16. Le reste de la paroi extérieure 1 et la paroi intérieure 2 peut être réalisé en une matière non transparente.

5 La partie de la paroi extérieure 1 débordant de la paroi intérieure 2, par exemple la partie 18 surmontant l'ouverture 6, peut également être utilisée comme support d'information pour des motifs publicitaires 19.

10 Sur la figure 3 on a représenté un autre mode de réalisation du dossard de la présente invention dans lequel le dossard comprend deux pochettes 30 et 31 opposées par leurs sommets et reliées par des bretelles 32 et 33 destinées à être disposées sur les épaules de l'utilisateur. Des lanières ventrales 34, 35, 36 et 37 se raccordent aux coins extrêmes des pochettes 30 et 31 comme le représente la figure. Chacune des pochettes 30 et 31 est conformée de la même manière que dans le mode de réalisation des figures 1 et 2 pour laisser apparaître sur la face extérieure, à travers une fenêtre transparente, une portion d'une affichette en papier sur laquelle sont imprimés les numéros d'ordre.

20 Sur la figure 4 on a représenté un autre mode de réalisation de la pochette pour dossard selon la présente invention : la figure représente une telle pochette selon son côté intérieur. La paroi extérieure 1 comprend une lumière transparente, non représentée sur la figure, et est solidarisée à la paroi intérieure 2 selon deux 25 lignes de solidarisation 41 et 42 transversales laissant ouvert chacun des côtés latéraux 43 et 44. L'affichette 14 peut ainsi être introduite d'un côté ou de l'autre, et cette disposition augmente la souplesse de la pochette.

Selon le mode de réalisation représenté sur la figure 5, la paroi intérieure 2 est solidarisée à la paroi extérieure 1 30 selon des zones de solidarisation délimitant plusieurs compartiments. Sur la figure 5 on a représenté une pochette comportant trois compartiments 51, 52 et 53 séparés par des zones de solidarisation 54 et 55 longitudinales pour l'insertion de trois affichettes portant cha- 35 cune un chiffre pour réaliser un nombre à trois chiffres. La paroi extérieure 1 comporte une lumière transparente 17, non représentée sur la figure, pour laisser apparaître ce nombre.

Selon une disposition particulière de la présente invention, les pochettes peuvent être réalisées selon une forme rectangulaire de dimensions légèrement supérieures aux dimensions normalisées du format A4. Ainsi l'utilisateur peut aisément reproduire,  
5 par simple photocopie, une série d'affichettes personnalisées et les introduire dans les pochettes.

Dans le mode de réalisation de la figure 3, on pourra réaliser de façon simple le dossard de la présente invention en prévoyant deux pochettes 30 et 31 sur lesquelles on soude deux lanières  
10 longitudinales, selon les côtés latéraux sensiblement parallèles des pochettes, pour réaliser les bretelles 32 et 33 et les lanières d'attache.

On pourra toutefois préférer réaliser les lanières d'attache en solidarisant, par exemple par soudure ou agrafage, des  
15 lanières selon les côtés inférieurs transversaux 38 et 39 des pochettes 30 et 31.

Les parois formant les pochettes, ainsi qu'éventuellement les lanières pourront être réalisées en chlorure de polyvinyle ou en polyéthylène, tandis que les affichettes 14 pourront être réa-  
20 lisées en papier pour en faciliter l'impression. Des lanières peu onéreuses pourront être réalisées en polyéthylène ou en polypropylène.

On pourra donner au dossard des formes légèrement différentes de celle représentée sur les figures, en prévoyant par exemple des bretelles 32 et 33 épousant la forme des épaules pour  
25 définir une ouverture sensiblement circulaire pour le passage de la tête et non carrée comme le représente la figure 3.

On pourra prévoir une paroi intérieure en deux parties séparées par une ouverture intermédiaire, de sorte que l'ouverture 6 soit en position intermédiaire, les parois intérieure 2 et  
30 extérieure 1 pouvant alors être solidarisées selon les quatre côtés.

La présente invention n'est pas limitée aux modes de réalisation qui ont été explicitement décrits, mais elle en inclut les diverses variantes et généralisations contenues dans le domaine des revendications ci-après.

# REVENDEICATIONS

1 - Dossard comportant au moins une partie support d'information et des moyens d'attache, caractérisé en ce que la partie support d'information comprend deux parois (1, 2) parallèles solidarisées l'une à l'autre et formant pochette dans laquelle on insère  
5 une affichette (14) amovible support d'information, la paroi extérieure (1) de la pochette comportant une partie transparente (17) laissant apparaître l'affichette.

2 - Dossard selon la revendication 1, caractérisé en ce que les parois de la pochette sont solidarisées selon des lignes  
10 formant un logement assymétrique muni d'une ouverture (6), dans lequel est insérée une affichette (14) de même forme et de dimensions légèrement inférieures selon un sens d'introduction unique.

3 - Dossard selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que la paroi extérieure (1) est plus grande que la  
15 paroi intérieure pour déborder au-delà de l'ouverture (6) de la pochette et la recouvrir.

4 - Dossard selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la pochette comprend plusieurs compartiments séparés (51, 52, 53) pour recevoir plusieurs affichettes numé-  
20 rotées.

5 - Dossard selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que la paroi extérieure de la pochette est réalisée partiellement au moins en une matière transparente, et en ce que le reste des parois (1, 2) est réalisé en une matière non trans-  
25 parente.

6 - Dossard selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que les parois de la pochette sont solidarisées selon les deux côtés transversaux (41, 42).

7 - Dossard selon l'une quelconque des revendications  
30 1 à 5, caractérisé en ce que les parois de la pochette sont solidarisées selon les deux côtés longitudinaux (3, 4) et le côté transversal inférieur (5).

8 - Dossard selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce qu'il comprend une seule pochette solidaire  
35 d'une lanière supérieure (7) formant une boucle et fixée à deux coins

supérieurs (8, 9), et solidaire de deux lanières inférieures (10, 11) se raccordant à deux coins inférieurs (12, 13).

9 - Dossard selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce qu'il comprend deux pochettes (30, 31) reliées  
5 par deux bretelles supérieures (32, 33) et deux lanières latérales (34, 37) soudées le long des côtés inférieurs (38, 39) des pochettes.

10 - Dossard selon la revendication 9, caractérisé en ce que les pochettes comprennent des côtés latéraux sensiblement parallèles le long desquels sont soudées deux lanières longitudinales  
10 servant de bretelles et d'attaches.

1/2

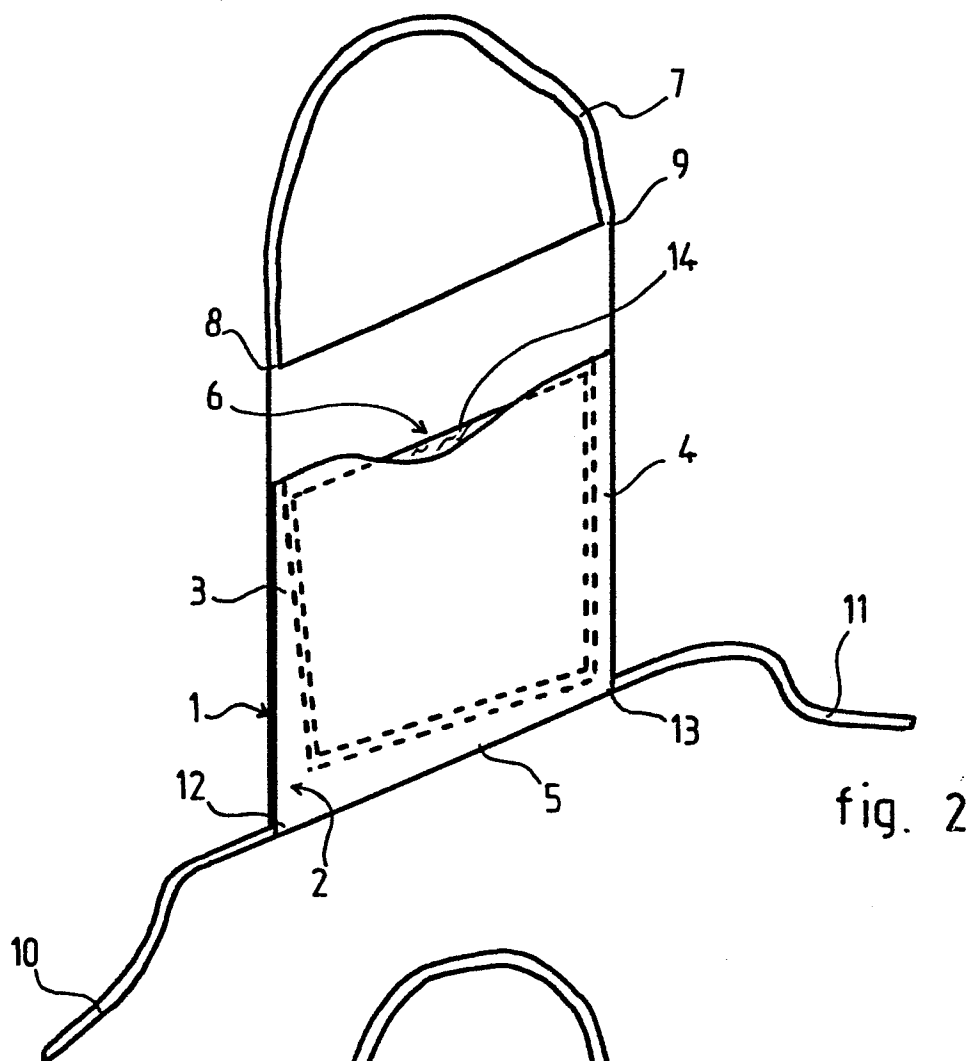


fig. 2

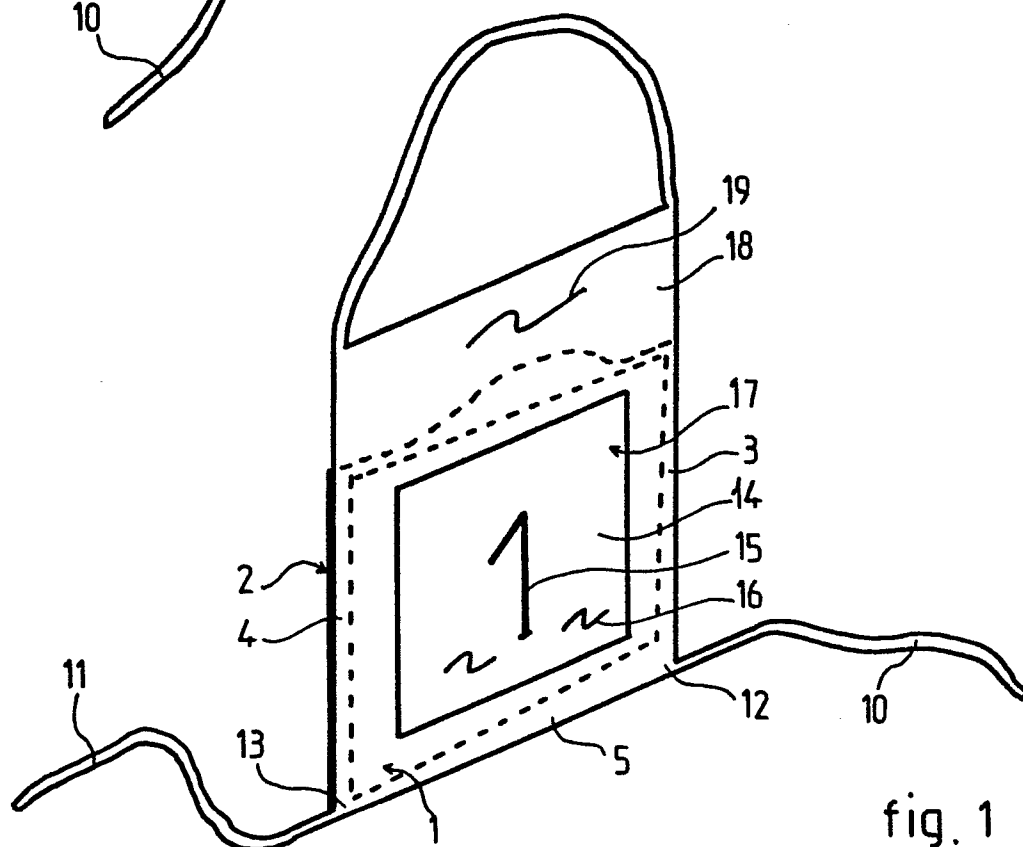


fig. 1

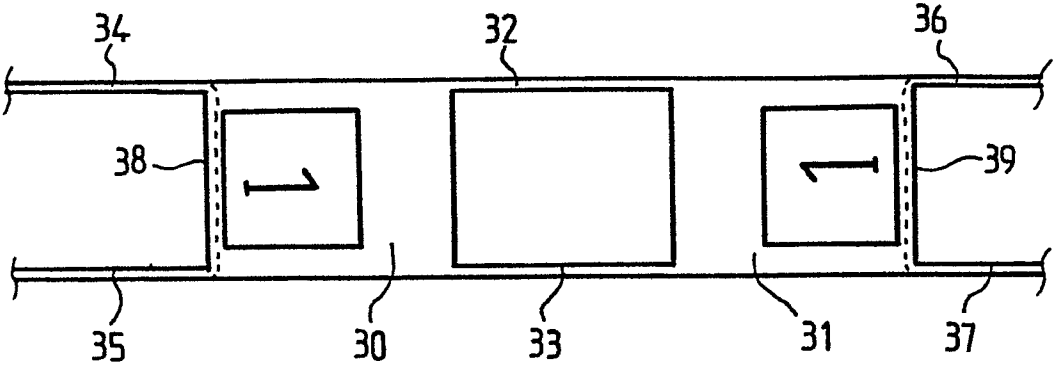


fig. 3

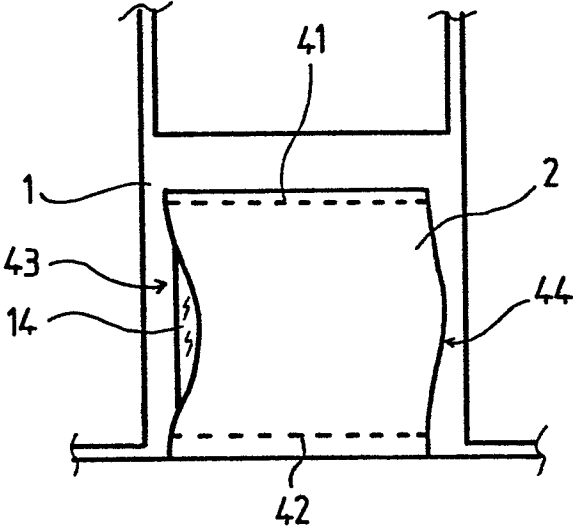


fig. 4

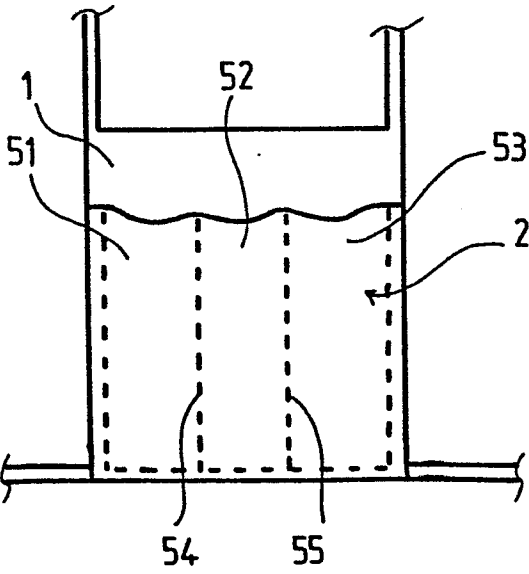


fig. 5



| DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                 |                                                 |                                             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| Catégorie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes | Revendication concernée                         | CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)       |
| A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | US-A-2 527 258 (J.M. KAHN)                                                      |                                                 | A 41 D 1/04                                 |
| A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | US-A-4 296 498 (J.J. VINSON)                                                    |                                                 |                                             |
| D, A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | US-A-3 055 133 (K.V. ANDERSON)                                                  |                                                 |                                             |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                 |                                                 | DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3) |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                 |                                                 | G 09 G<br>A 63 B<br>A 41 D                  |
| Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                 |                                                 |                                             |
| Lieu de la recherche<br>LA HAYE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                 | Date d'achèvement de la recherche<br>20-07-1983 | Examineur<br>FERGUSON J.R.                  |
| <p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul<br/>Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie<br/>A : arrière-plan technologique<br/>O : divulgation non-écrite<br/>P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention<br/>E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date<br/>D : cité dans la demande<br/>L : cité pour d'autres raisons</p> <p>&amp; : membre de la même famille, document correspondant</p> |                                                                                 |                                                 |                                             |